



La Lettre d'information de Molsheim

N°2 / 2012

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 26 mars 2012 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 17 février 2012	Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2012.
Point 2 : Comptes de gestion de l'exercice 2011 - budget principal et budgets annexes	Le Conseil municipal a pris acte des comptes de gestion établis par le trésorier au titre de l'année 2011 pour les budgets suivants : budget principal, budget annexe <i>Succession Albert Hutt</i> , budget annexe <i>Forêt</i> , budget annexe <i>Camping</i> , budget annexe <i>Lotissements</i> , budget annexe <i>Locaux commerciaux</i> et budget annexe <i>Réseaux</i> .
Point 3 : Compte Administratif de l'exercice 2011 et affectation du résultat : Budget Principal	L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2011 qui présente un excédent global de <u>1 514 487,66 €</u> se répartissant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • résultat de fonctionnement : + 3 359 938,61 € • résultat d'investissement : - 1 845 450,95 €
Point 4 : Compte Administratif de l'exercice 2011 et affectation du résultat : Succession Albert Hutt	L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe <i>Succession Albert Hutt</i> de l'exercice 2011 qui présente un excédent global de <u>10 247,55 €</u> se répartissant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • résultat de fonctionnement : + 11 006,53 € • résultat d'investissement : - 758,98 €
Point 5 : Compte Administratif de l'exercice 2011 et affectation du résultat : Budget Annexe Camping	L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe <i>camping</i> de l'exercice 2011 qui présente un excédent global de <u>44 944,87 €</u> se répartissant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • résultat de fonctionnement : + 64 221,60 € • résultat d'investissement : - 19 276,73 €
Point 6 : Compte Administratif de l'exercice 2011 et affectation du résultat : Budget Annexe Forêt	L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe <i>forêt communale</i> de l'exercice 2011 qui présente un excédent global de <u>138 530,63 €</u> se répartissant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • résultat de fonctionnement : + 135 165,02 € • résultat d'investissement : + 3 365,61 €
Point 7 : Compte Administratif de l'exercice 2011 et affectation du résultat : Budget Annexe Lotissements	L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe <i>lotissements</i> de l'exercice 2011 qui présente un déficit global de <u>- 526 659,42 €</u> se répartissant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • résultat de fonctionnement : + 138 402,42 € • résultat d'investissement : - 665 061,84 € <p>L'ensemble des lots n'ayant pas encore été vendu, ce budget est déficitaire. Il sera à l'équilibre lorsque les différents lots seront vendus.</p>
Point 8 : Compte Administratif de l'exercice 2011 et affectation du résultat : Budget Annexe Locaux Commerciaux	L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe <i>locaux commerciaux</i> de l'exercice 2011 qui présente un excédent global de <u>228 056,49 €</u> se répartissant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • résultat de fonctionnement : + 34 666,36 € • résultat d'investissement : + 193 390,13 €
Point 9 : Compte Administratif de l'exercice 2011 et affectation du résultat : Budget Annexe Réseaux	L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe <i>réseaux</i> de l'exercice 2011 qui présente un excédent global de <u>17 437,42 €</u> se répartissant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • résultat de fonctionnement : 697,50 € • résultat d'investissement : + 16 739,92 €
Le Compte Administratif consolidé de l'ensemble des budgets de l'exercice 2011 s'élève à 1 427 045,20 €	
Point 10 : Bilan des acquisitions et des cessions foncières – exercice 2011	Le Conseil Municipal a approuvé la politique foncière menée par la collectivité orientée comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Au titre des acquisitions, achat amiable, par voie de préemption ou d'expropriation des emprises, parcelles et biens strictement nécessaires à la mise en oeuvre de projets publics définis dans le cadre du développement de la collectivité, ou pour répondre à des opportunités permettant à la commune de disposer de réserves foncières lui permettant, à terme, d'être l'acteur de son développement. L'acquisition de 4 biens a été décidée en 2011.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 26 mars 2012 -

- Au titre des cessions, la cession amiable des propriétés foncières permettant de soutenir le développement économique, l'extension harmonieuse et mesurée du cadre urbain, les biens nécessaires à la mise en oeuvre de projets portés conjointement avec la commune ou isolement, par d'autres personnes publiques ou privées, et les biens représentant plus un intérêt stratégique pour la ville.
La cession de 3 biens a été décidée en 2011, et une cession a été comptabilisée en 2011.

Point 11 : Fiscalité directe locale – décision en matière de fixation des taux d'imposition – exercice 2012

Les taux d'imposition pour 2012 sont maintenus au niveau de ceux de l'exercice précédent, en maintenant la pression fiscale supportée par le contribuable local, et arrêtés comme suit :

Nature de la taxe	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises
Taux d'imposition 2011	20,10 %	10,21 %	32,40 %	17,22 %

→ Pour la 7^{ème} année consécutive, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux.

Point 12 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2012 : Budget Principal

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif du budget principal de l'exercice 2012 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 896 600,00 €	11 896 600,00 €
Investissement	11 951 799,85 €	11 951 799,85 €
Total	23 848 399,85 €	23 848 399,85 €

Point 13 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2012 : Succession Albert Hutt

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe de la Succession Albert Hutt de l'exercice 2012 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 198,53 €	16 198,53 €
Investissement	16 184,53 €	16 184,53 €
Total	32 383,06 €	32 383,06 €

Point 14 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2012 : Budget Annexe Camping

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Camping de l'exercice 2012 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	103 221,60 €	103 221,60 €
Investissement	92 071,60 €	92 071,60 €
Total	195 293,20 €	195 293,20 €

Point 15 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2012 : Budget Annexe Forêt

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Forêt de l'exercice 2012 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	212 027,02 €	212 027,02 €
Investissement	133 512,63 €	133 512,63 €
Total	345 539,65 €	345 539,65 €

Point 16 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2012 : Budget annexe Lotissements

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Lotissements de l'exercice 2012 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 931 615,42 €	2 931 615,42 €
Investissement	2 775 615,00 €	2 775 615,00 €
Total	5 707 230,42 €	5 707 230,42 €

Point 17 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2012 : Budget Annexe Locaux Commerciaux

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Locaux commerciaux de l'exercice 2012 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	49 130,00 €	49 130,00 €
Investissement	248 056,49 €	248 056,49 €
Total	297 186,49 €	297 186,49 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 26 mars 2012 -

Point 18 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2012 : Budget Annexe Réseaux

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Réseaux de l'exercice 2012 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 197,20 €	16 197,20 €
Investissement	129 019,12 €	129 019,12 €
Total	145 216,32 €	145 216,32 €

Point 19 : Budget principal 2012 – autorisation de programme et de crédits de paiement

Les dépenses d'investissement qui, au regard de leur importance, s'inscrivent sur plusieurs années, doivent faire l'objet d'un document annexe où apparaissent les autorisations de programme et les crédits de paiement. Pour l'exercice 2012, les crédits de paiements ouverts s'élèvent à 3 269 118,70 € et concernent notamment les opérations suivantes :

Principales opérations	Autorisations de programme	Crédits de paiement 2012
Aire des gens du voyage	1 036 600,00 €	2 997,98 €
Aménagement Mairie	2 500 000,00 €	606 338,00 €
Chartreuse	472 000,00 €	15 663,63 €
Liaison Inter Quartier	2 000 000,00 €	853 609,93 €
Parc des Jésuites	2 122 400,00 €	305 946,22 €
Passage à Niveau de la gare	2 500 000,00 €	0,00 €
Route Industrielle de la Hardt	4 536 100,00 €	782 690,31 €
Rue des Remparts	1 100 000,00 €	700 766,31 €
Stade du Holtzplatz	1 000 000,00 €	1 106,30 €

Point 20 : Subvention au budget annexe "Réseaux" – dotation d'équilibre

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 100 000 € HT du budget principal vers le budget annexe "Réseaux" afin d'assurer l'équilibre du budget annexe.

Point 21 : Subvention d'équilibre au CCAS – dotation de fonctionnement pour l'exercice 2012 – modalités spécifiques de versement

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une dotation prévisionnelle d'équilibre de 695 000 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale destinée à couvrir ses différentes actions.
Par ailleurs, afin de lui permettre de faire face aux engagements financiers de début d'année, il a été décidé de maintenir le versement d'un acompte de 250 000 € au premier trimestre de l'année n+1 soit en l'occurrence en 2013.

Point 22 : Subvention au Comité des Fêtes – approbation des comptes et rapport d'activité 2011 – dotation de fonctionnement pour l'exercice 2012

Le Comité des Fêtes de la Ville de Molsheim assure chaque année la programmation de différentes festivités. Depuis 2007 cette subvention s'élevait à 103 000 €. Considérant la nécessité d'avoir recours à la présence d'une part, d'un service d'ordre pour les soirées avec bal, et d'autre part d'un poste de secours pour les manifestations Cox Show, Fête du Raisin et Noël d'Antan il a été décidé d'augmenter la subvention. A cet égard, il s'est vu attribuer une subvention de 110 000 € au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2012.

Point 23 : Subvention à l'Amicale du personnel de la ville de Molsheim – dotation de fonctionnement pour l'exercice 2012

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 14 500 € à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim au titre de ses oeuvres sociales pour l'exercice 2012.

Point 24 : Subvention à l'Office Municipal des Sports de la ville de Molsheim – dotation prévisionnelle de fonctionnement pour 2012

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 30 000 € à l'Office municipal des sports au titre de sa participation à son fonctionnement pour l'exercice 2012. Il a été rappelé qu'un premier montant à hauteur de 15 000 € avait déjà été versé en début d'année. Il convenait ainsi de solder la subvention 2012 par un versement équivalent.
Par ailleurs, le Conseil municipal a inscrit une provision de 65 000 € représentant l'enveloppe prévisionnelle des subventions qui seront allouées en 2012 à l'ensemble des associations affiliées à l'Office Municipal des Sports et au Comité de liaison loisirs et culture.

Point 25 : Sambo club de Molsheim – championnat de France 2012 à Molsheim – subvention complémentaire

Le championnat de France de Sambo sportif s'est déroulé le 4 février 2012 à Molsheim. Il a été organisé et porté financièrement par l'association Sambo Club de Molsheim, ce qui a fait apparaître un solde final d'opération négatif pour 582,20 €.
Au regard de l'intérêt local de la manifestation, il apparaît opportun de verser à cette association une subvention lui permettant d'équilibrer le coût de cette opération. Le Conseil Municipal a donc décidé de verser une subvention de 582,20 € à l'association Sambo Club de Molsheim.

Point 26 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association "La Renaissance Française"	Une subvention exceptionnelle de 300 € sera versée à l'Association La Renaissance Française dans le cadre de l'achat de 6 médailles de la garde au drapeau des sapeurs pompiers.
Point 27 : Subvention exceptionnelle – amicale des sapeurs pompiers – aide d'équipement de la nouvelle caserne	Les travaux du nouveau Centre de Secours de Molsheim ont débuté le 15 juin 2011. La caserne, d'une surface bâtie de plus de 2 000 m ² , abritera notamment la remise de 24 véhicules affectés au CSP, des locaux techniques et une zone administrative regroupant le secteur administratif, l'unité territoriale, ainsi qu'un centre médical d'aptitude. Les 369 sapeurs pompiers devront prendre possession de leur nouvelle caserne à la fin de l'année 2012. Le coût de cette opération estimé à 4,5 M d'euros n'intègre toutefois pas l'équipement ou matériel du local cuisine géré par l'amicale des sapeurs pompiers de Molsheim. Cette dernière a envisagé un aménagement complet d'une nouvelle cuisine comprenant notamment des équipements d'un coût total, au vu des devis, de 19 726,82 €. Le Conseil municipal a décidé d'accorder à l'amicale des sapeurs pompiers du Centre de Secours de Molsheim une subvention de 19 726,82 € destinée à équiper la cuisine du nouveau bâtiment.
Point 28 : Stadium – convention de mise à disposition à l'association "La Sportive Molsheim"	Le Conseil Municipal fixe : - la redevance forfaitaire annuelle à l'association La Sportive de Molsheim au titre de l'occupation du complexe sportif dénommé "Stadium de Molsheim" à 10 € - la refacturation au réel d'après lecture des sous-compteurs des frais d'électricité - durée : 5 ans
Point 29 : Zone commerciale Weldom / Super U / Schaditzki – rétrocession foncière – acquisition foncière amiable	Par délibération n° 042/2/2009 du 27 mars 2009, le conseil municipal s'est prononcé sur la cession d'une emprise foncière de 6,97 ares cadastrée section 28 parcelle 246/34. Cette cession s'est inscrite dans une opération foncière globale comportant l'acquisition par la ville de deux parcelles totalisant 10,57 ares, et sous-tendant le projet d'aménagement de la zone commerciale Weldom - Super U – Schaditzki. Lors de la réalisation de la voirie d'accès à cette zone, il est apparu que l'emprise de celle-ci empiète sur 34 m ² sur la parcelle cédée. La valorisation de ces 34 m ² s'élève à 850 €. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la conservation de cette emprise de 34 m ² qui sera détachée de la parcelle 246/34 et ne sera pas cédée. Le Conseil Municipal confirme sa délibération n°042/2/2009 en ce qu'elle prévoit la cession de la parcelle cadastrée section 28, parcelle 246/34 d'une contenance de 6,97 ares. Il décide d'acquérir 34 m ² à détacher de la parcelle 246/28. Le prix d'achat est fixé, sur la base des valeurs estimées lors de la cession à 2 500 € l'are, soit pour 34 m ² un prix de 850 €. Cette emprise sera incorporée à terme au domaine public routier.
Point 30 : Acquisition foncière amiable - rue Kling	Dans le cadre de la cession foncière de la propriété foncière de l'ancienne gendarmerie il est apparu que trois parcelles étaient en fait incorporées dans la voirie de la rue Kling. En conséquence la Ville a souhaité pouvoir acquérir ces parcelles et les intégrer à son domaine public. Le Conseil Municipal décide l'acquisition des parcelles concernées, soit 2,18 ares au total. Le prix net d'acquisition est fixé à la somme forfaitaire de 1 €. Ces parcelles seront classées dans le domaine public communal.
Point 31 : Approbation du tableau des effectifs – budget primitif de l'exercice 2012	L'assemblée délibérante a approuvé le tableau des effectifs recensant l'état du personnel communal au 1 ^{er} janvier 2012. La Ville emploie 150 agents (hors Centre Communal d'Action Sociale) représentant 113,03 postes en équivalent temps plein.
Point 32 : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – autorisation de conclure une convention de contrat unique d'insertion	La Ville de Molsheim compte parmi ses effectifs depuis deux ans une personne ayant le statut de travailleur handicapé employée dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. La qualité de travailleur handicapé rend possible la prolongation de ce type de contrat dans la limite de cinq ans, par renouvellement annuel. Cette personne risquant de rencontrer des difficultés pour trouver un emploi, il est proposé de délibérer pour autoriser M. le Maire de Molsheim à signer une nouvelle convention avec Pôle Emploi permettant de recruter à nouveau cette personne sur un contrat aidé de type CUI – CAE à raison de 20 heures hebdomadaires et à compter du 1 ^{er} septembre 2012, pour une durée de douze mois. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer la convention correspondante avec Pôle Emploi, ainsi que le contrat de travail.
Point 33 : Avis de principe sur la modification du Plan d'Occupation des Sols de la ville de Molsheim – modification n° 10	Le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe pour procéder aux modifications proposées et lancer l'enquête publique nécessaire à la modification n°10 du Plan d'Occupation des Sols.
Point 34 : Rapport annuel 2011 – délégation de service public du camping municipal	Le Conseil Municipal prend acte sans observation du rapport annuel pour 2011 de la délégation de service public du camping municipal.
Point 35 : Demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage par la SCI DFK - Enquête publique - Avis du Conseil Municipal	Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage en zone Ecoparc présentée par la SCI DFK.